



# ROCHE INFOS

*Bulletin d'information*

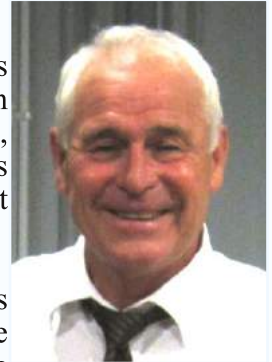
*de la  
Municipalité de Roche-Lez-Beaupré*



## Mot du Maire

*Chers Rochoises et Rochois,*

Nous connaissons depuis quelques décennies beaucoup de changements dans notre système éducatif. En fonction des différents ministres nommés à ce poste, chacun issu de partis politiques différents, les règlements sont systématiquement modifiés, sous prétexte de l'intérêt des enfants !!!



Suite à un sondage réalisé auprès des parents d'élèves, une nouvelle orientation se dessine pour l'année scolaire 2018/2019. En effet, il en ressort qu'une importante majorité de parents souhaitent revenir à la semaine de 4 jours ; j'espère que cette nouvelle organisation pourrait être bénéfique à nos jeunes générations.

Cette année, c'est sous une pluie battante et froide que nous avons célébré l'armistice du 11 novembre. Malgré ces conditions décourageantes, bon nombre d'entre vous était présent ainsi qu'une importante représentation des écoles. Merci à vous tous !

Notre traditionnel repas offert par la municipalité aux aînés de la commune a eu lieu le jeudi 16 novembre 2017. C'est dans une ambiance chaleureuse et conviviale que cette journée s'est déroulée. Merci à l'ensemble des bénévoles pour leur dévouement et leur professionnalisme apporté ce jour. Cette journée fut très appréciée par nos convives.

Comme chaque année, nous aurons le plaisir de vous accueillir le samedi 6 janvier 2018 à 19h à la salle Lumière pour la présentation des vœux de la municipalité. Instants d'échanges privilégiés, cette cérémonie est ouverte à tous.

Bonnes fêtes de fin d'année !

*Le Maire,  
Jacques KRIEGER*

## Dates à retenir

- Mardi 12 décembre : **Conseil Municipal**, à la mairie à 19h
- Mercredi 6 décembre : **ludothèque**, salle Lumière de 9h à 12h
- Samedi 6 janvier 2018 : **vœux de la Municipalité**, salle Lumière à 19h

# Conseil Municipal du 31 octobre

## Rapport annuel du service assainissement

Le Conseil a pris connaissance de l'exposé du cabinet GUEZAC EAU sur le rapport annuel du service d'assainissement 2016.

## Taxe aménagement 2018

Depuis le 1er mars 2012, la Taxe d'Aménagement (TA) a remplacé l'ancienne Taxe Locale d'Équipement (TLE) ; le taux actuel fixé par le Conseil municipal est de 4%. Le Conseil a décidé à l'unanimité de maintenir le taux de la Taxe d'Aménagement à 4%.

## Ouverture dominicale des commerces

Les ouvertures dominicales des commerces sont réglementées ; l'ouverture est "de droit" pour les commerces alimentaires de 8H à 13H.

Pour les autres, la loi Macron du 6/8/2015 fixe la dérogation à 12 dimanches par an au maximum. Toutefois, lorsque le nombre de dimanches excède 5, la décision du Maire est prise après avis conforme du Conseil et de la CAGB. L'arrêté doit être pris avant le 31/12.

Les dimanches suivants sont accordés à la filière automobile : 21 janvier - 18 mars - 17 juin - 16 septembre - 14 octobre après accord des organismes concernés.



## Vidéo protection de la mairie

Le Conseil avait décidé en 2014 l'installation d'une vidéo-protection de la Mairie. Ce dossier était en attente en raison de la réduction des incivilités du secteur. Cependant, depuis l'été 2017, le parc de l'Europe est à nouveau occupé par des jeunes gens très inciviques ; la vitre de l'abri bus a été cassée et les fiches horaires brûlées. Une vidéo protection sera installée pour 2 308 €.

## Travaux - rénovation de la grange : angle 12 rue des école/10 rue église en salle associative

La commission bâtiment a travaillé sur la rénovation de la grange de la maison Jussreandot pour la transformer en salle associative afin de reloger l'association qui occupe actuellement le presbytère qui sera en travaux dès janvier 2018.

Un architecte a réalisé des plans d'aménagement. Le dépôt du permis de construire et le suivi éventuel des travaux seront réalisés par la Sté GEOC pour un montant de 3 700 € HT.

Le Conseil a décidé par 16 voix pour et 2 absentions d'accepter le projet tel que présenté et le dépôt du permis de construire.

## **Chemin des écoliers**

Pour l'élaboration du dossier de Déclaration d'Utilité Publique, il convient de produire au juge de l'expropriation un projet complet de l'aménagement du chemin.

Un devis a été demandé à un architecte pour réaliser des plans de l'escalier et du cheminement handicapé correspondant aux normes actuelles pour un montant de 825 € HT.

Le Conseil décide par 16 voix pour et 2 contre de mandater le Maire pour signer le devis correspondant.

## **Retrait de Laissey et Roulans du SYTTEAU**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la décision des communes de Laissey et de Roulans de quitter le syndicat SYTTEAU en date du 15 décembre 2017. Le Conseil accepte ce retrait par 8 voix pour, 4 contre et 6 abstentions.

## **ONF : assiette des coupes pour l'année 2018**

En application de l'article R.213-23 du code forestier et conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF présente pour l'année 2018, l'état d'assiette des coupes annexé à la présente délibération.

- Approuve l'état d'assiette des coupes 2018 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes inscrites ;

- Accepte le coût de 6182 € pour les travaux de nettoyage de ces parcelles dans le cadre du plan de régénération pour l'année 2018.

## **Travail des commissions**

**Communication** : un nouvel agenda est en cours d'élaboration pour 2018 ; il sera distribué avec le bulletin de janvier.

**Finances** : les travaux d'investissement sont engagés pour permettre un paiement sur 2017.

**Voirie** : les travaux d'entretien sont terminés (bouchage de trous) ; quelques améliorations ont été réalisées vers la salle d'Abbans ainsi que la pose d'avaloirs d'orage.

**CCAS** : la collecte des brioches a permis un don de 2 800 € à l'ADAPEI. 150 personnes sont inscrites au repas des Aînés et 250 colis seront distribués.

**Affaires Scolaires** : le nombre d'enfants à la cantine dépasse souvent 120, il est urgent d'agrandir les locaux. Le sondage sur l'organisation des rythmes scolaires a été dépouillé.

**Ludothèque** : en moyenne 50 enfants par séance

**Culture** : des panneaux d'information touristiques seront installés dans le village.

**Urbanisme-Bâtiments** : peu de PC/DP. L'ouverture des plis des travaux du presbytère a eu lieu. Les résultats sont en cours d'analyse par le bureau d'études.

**Fleurissement** : les vivaces seront conservées et les plantations d'automne vont commencer.

# Téléthon 2017

## Concert de Noël de la paroisse de Beaupré

Comme chaque année le deuxième vendredi de décembre, la paroisse de Beaupré organise un concert de Noël au profit d'une association d'intérêt général.



Notre village de Roche est concerné par ce concert qui aura lieu cette année le **vendredi 8 décembre en l'église de THISE à 20h30** avec la participation de la « Chorale des 7 villages », de « Atout chœur » et du « Choeur de Pierre ».

**La somme d'argent récoltée à cette occasion sera offerte au TELETHON.**

Venez donc nombreux dans l'église de ce village voisin pour soutenir cette cause et vous laisser enchanter par ces trois chorales qui vous donneront un avant-goût de Noël.



L'atelier d'activités manuelles va proposer à la vente ses créations :



**le samedi 9 décembre, de 10h à 16h  
à la mercerie, L'Univers de Cath,  
27 rue Nationale à Roche-lez-Beaupré**

**La somme d'argent récoltée lors de cette journée sera reversée au Téléthon.**

Venez nombreux soutenir cette action !

# Téléthon

# Comité des Fêtes

## Concert de Noël Samedi 16 décembre 2017 à 20h Eglise de Roche-lez-Beaupré



**Atout Choeur**  
du Loisirs Club Rochois  
*Direction Jean-Pierre Bianchi*

**Chorale des 7 villages**  
de Thise  
*Direction Robert Chabod*



**Choeur de Pierre**  
de Roche-lez-Beaupré  
*Direction Pierre Bonnet*

*Entrée gratuite, nous ferons passer un chapeau à la fin du concert ...  
La soirée se terminera par le verre de l'amitié.*



## Spectacle de Noël Vendredi 22 décembre 2017 à partir de 18h30 Salle Lumière



Vin chaud et papillotes



*Le spectacle est organisé par le Comité des fêtes, sous la responsabilité  
des parents.*

## Réseau Bus Ginko

Suite à des retards de services liés à un sens de circulation trop chargé, l'arrêt "Gare" de la ligne 73 direction Amagney va être déplacé.

A titre d'essai, l'arrêt "Gare" (ligne 73, direction Amagney) va être placé rue des Hôtes (à l'angle de l'impasse des Jardins).



## Arrivée de la fibre

Début 2018, la première armoire, située à l'angle des Rosiers, sera raccordée à la fibre. Orange va ensuite câbler l'armoire qui se trouve Place de la Poste. Et enfin, sera reliée la dernière armoire, située rue des Hôtes, à l'angle des établissements Reboud.

Dès le 2e semestre 2018, chaque abonné pourra prétendre à la fibre. Il faudra que chacun prenne contact avec son propre opérateur afin de raccorder son domicile à la fibre.



# L'état simplifie vos démarches

**Je fais mes démarches en ligne / je gagne du temps / je n'ai plus à me déplacer / demarches.interieur.gouv.fr pour m'informer**

## La carte grise à portée de clic !

Je peux désormais effectuer mes demandes liées au certificat d'immatriculation sans me rendre au guichet d'une préfecture. Il peut s'agir :

- d'une demande de duplicata (en cas de perte, de vol ou de détérioration) ;
- d'une demande de changement d'adresse ;
- d'une demande de changement de titulaire ;
- d'une déclaration de cession d'un véhicule.



Depuis Internet, je me rends sur : <https://immatriculation.ants.gouv.fr> et je suis les étapes proposées :

- Je clique sur la rubrique qui concerne la démarche que je veux effectuer.
- Je crée un compte usager ou me connecte à mon compte s'il existe déjà. Je pourrai ainsi suivre l'état d'avancement de ma demande. Je peux utiliser France Connect, la solution proposée par l'Etat pour simplifier la connexion aux différents services en ligne.
- Je renseigne le numéro d'immatriculation, ainsi que le code confidentiel attribué au titre, figurant sur le courrier d'envoi de ce dernier.
- En cas de perte, ma déclaration de perte s'effectue directement en ligne. En cas de vol, je dois le déclarer au préalable à la police ou à la gendarmerie.



- Une fois la démarche finalisée, je peux imprimer le certificat provisoire d'immatriculation qui m'autorisera à circuler avec mon véhicule, ainsi que le récépissé de dépôt de ma demande. Je reçois ensuite mon certificat d'immatriculation à mon domicile.

- **Dans le cas d'une cession**, je renseigne les informations portant sur l'identité de l'acquéreur de mon véhicule, afin de ne pas recevoir les avis de contravention pour les infractions commises par l'acquéreur. Un code de cession et un certificat de situation administrative me sont attribués. Il me faudra les communiquer à l'acquéreur.



## Le permis de conduire à portée de clic !

- Je rassemble les pièces justificatives. J'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés, repérables par la vignette bleue « agréé service en ligne ANTS ».

- Je me rends sur :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

- Je crée un compte en cliquant sur « je fais une demande en ligne ».

- En cas de perte, j'effectue ma déclaration de perte en ligne. En cas de vol, je dois me rendre dans un service de police ou de gendarmerie.

- En cas de vol et de perte, j'effectue également mon achat de timbre fiscal en ligne.

- Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

- Je reçois mon permis de conduire à mon domicile.



## Dématérialisation des timbres fiscaux



Dans la perspective de la dématérialisation définitive des timbres fiscaux au 1er janvier 2019, il est possible d'acheter un timbre fiscal en ligne sur [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr) pour votre passeport, le renouvellement de votre carte nationale d'identité en cas de perte ou de vol et votre permis bateau.

**Simple et rapide, l'achat du timbre en ligne est recommandé par plus de 98% des usagers interrogés.**

Depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette, en quelques clics et sans avoir à vous déplacer, vous achetez un timbre fiscal électronique.

A l'issue du paiement en ligne sécurisé, vous recevez immédiatement votre timbre électronique par mail ou par SMS selon votre choix.

Pas besoin d'imprimante : l'impression du timbre électronique n'est pas obligatoire. Lors du dépôt de votre demande de passeport, de carte nationale d'identité (en cas de perte ou de vol) ou de permis bateau, il vous suffira de présenter, directement à partir de votre smartphone ou tablette, le numéro de votre timbre fiscal électronique reçu par SMS ou le flashcode reçu par mail.



Bon à savoir : pour effectuer vos démarches en ligne relatives au permis de conduire, à une demande de passeport ou de carte nationale d'identité (en cas de perte ou de vol), allez sur le site [ants.gouv.fr](http://ants.gouv.fr) et réglez vos formalités payantes par timbre électronique en un clic!

# Travaux d'automne

Les conditions météorologiques favorables de cet automne ont permis de réaliser certains travaux de voirie en attente depuis des années.

La rue de Casamène qui descend à la salle Jouffroy d'Abbans et au stade du Doubs présentait un profil bien dégradé et entraînait de nombreuses et grandes flaques. Depuis le mois d'octobre, elle a été reprofilée, revêtue d'un bi-couche d'émulsion et le parterre en herbe devant la salle Jouffroy supprimé. Désormais, cette voie rénovée présente bien, même si on a conservé les nécessaires ralentisseurs garantissant une vitesse modérée des véhicules.



L'impasse du 8, rue des Champs a elle aussi été enfin aménagée après des décennies de mauvais état. Elle présentait la particularité d'être mi-communale, mi-privée, ce qui ne facilitait pas la réalisation de mise en état ! Sur la partie privée, une largeur de 2 mètres environ permet le stationnement des voitures des riverains, délimitée par une bordure. La partie droite, après cession de la part des riverains d'un mètre de terrain sur la longueur de la voie, a permis d'avoir une chaussée de quatre mètres de large, recouverte d'un bi-couche d'émulsion.

Enfin, depuis la politique de "zéro phyto" dans les collectivités locales, les mauvaises herbes donnaient un aspect négligé au cimetière, malgré les passages répétés des agents communaux.

Le long des murs, une couche d'écorces limite dorénavant le développement des adventices, couche bordée d'une rangée de rondins pour éviter que les écorces ne viennent salir les sépultures.



## La gare de Roche

La gare vient d'être reliftée par la SNCF après qu'elle eût été condamnée il y a quelques années, les fenêtres et portes obturées de parpaings ; elle reste un bâtiment technique.



Et pourtant cette gare avait failli ne pas exister. En 1841, le Conseil municipal avait salué le projet de création de la ligne Dijon-Belfort et avait même contribué à sa réalisation en puisant dans ses extrêmes réserves pour la somme de 100 francs! Lorsque fut discuté, en 1856, le lieu d'implantation des gares le long de

cette ligne, les édiles rochois attrapèrent un coup de sang: la première gare serait établie à Novillars! Ils préparèrent un libelle bien senti de huit pages pour plaider avec force arguments l'installation de cette première halte à Roche, village alors peuplé de 337 habitants tandis qu'on ne dénombrait que 76 âmes (et encore!) à Novillars.

Roche, ancien chef-lieu de canton et situé au centre du nouveau, possédait encore la trésorerie; le village était situé à équidistance de Besançon et Laissey, la deuxième station prévue; la papeterie d'Arcier, la seule industrie de la vallée, employait 130 personnes et la gare de Roche permettrait aux ouvriers d'emprunter ensuite le bac public pour se rendre sur le lieu de leur travail; tous les villages environnants, et même Besançon, étaient favorables à une gare à Roche; le palier possible de quai à Roche était de 400 m, contre seulement 93 m à Novillars. Et enfin, avec un certain dédain, les Rochois constataient qu'à Novillars, il n'y avait même pas trace d'une auberge !



Roche obtint gain de cause, sans que la gare de Novillars soit pour autant supprimée, et le premier train s'arrêtait en gare de Roche le 1er juin 1958.

## L'église de Roche

**La souscription publique pour la rénovation extérieure de l'église se poursuit. Nous rappelons que tout don fait à la Fondation du Patrimoine est déductible pour 60% du montant du don.**

**Des bons de souscription sont disponibles au secrétariat de mairie; vous avez aussi la possibilité d'effectuer votre don via internet à l'adresse suivante: [www.fondation-patrimoine.org/51441](http://www.fondation-patrimoine.org/51441)**

## Culte : Paroisse de Beaupré

Samedi 2 décembre : à 18h, messe à Thise

Dimanche 3 décembre : à 10h30, messe à Marchaux

Mardi 5 décembre : à 10h45, temps de prière à la salle de catéchisme de Roche-lez-Beaupré

Samedi 9 décembre : à 18h, messe à Thise

Dimanche 10 décembre : à 10h30, célébration de la Parole à Vaire

Dimanche 17 décembre : à 10h30, messe à Thise

Dimanche 24 décembre : à 21h veillée de Noël à Thise

Lundi 25 décembre : à 10h30, messe de Noël à Chalezeule

Samedi 30 décembre : à 18h, messe à Thise

Dimanche 31 décembre : à 10h30, messe à Chalèze



## Etat Civil

### Naissances

Ezio GRANDPERRIN le 18 octobre 2017

Inès BOËGLY le 21 octobre 2017

Jade FAIVRE-CHALON le 21 octobre 2017



*Toutes nos félicitations aux parents !*

### Décès

Guy DEMOUGEOT le 27 octobre 2017 à 88 ans

*Nos pensées accompagnent leur famille.*



### Mariages

Laurence MARTIN et Philippe CURTY

le 18 novembre 2017

Nunik POLOYAN et Robert AYVAZYAN

le 18 novembre 2017



*Tous nos voeux de bonheur !*

# Association des Parents d'Elèves

L'association des parents d'élèves de Roche-lez-Beaupré (APE) organise :

**le vendredi 15 décembre après-midi  
son traditionnel marché de Noël  
dans la salle Lumière.**



Vous pourrez venir découvrir quelques travaux effectués par les enfants. Vous pourrez déguster notre fameux vin chaud ainsi que crêpes, gâteaux et autres friandises.

La journée se terminera avec une bonne bière de Noël et quelques frites à déguster. Nous vous attendons nombreux lors de cette manifestation ; l'an dernier, 450 à 500 personnes ont déambulé dans les stands.

L'association des parents d'élèves a invité pour l'occasion l'association "Terre des Hommes" qui aura un stand où vous pourrez acheter des bougies de Noël et leurs petits sacs réalisés par les enfants de Roche-lez-Beaupré.



**Terre  
des  
Hommes**  
France

# Loisirs Club Rochois

La saison automnale a bien débuté au Loisirs Club Rochois.

En effet, comme chaque année, après le repas offert aux adhérents le 3 septembre dernier, c'est la traditionnelle « choucroute dansante » qui s'est tenue le 15 Octobre et qui, malgré un ciel d'un bleu azur qui incitait plus à aller se promener qu'à danser, a rassemblé plus de 90 personnes.



Dès l'apéritif et jusqu'en toute fin d'après-midi, de nombreux danseurs ont évolué sur la piste de la salle Lumière au rythme du musette pour exécuter valse, tangos, pasos, marches, etc ...

La journée s'est déroulée dans une ambiance très animée et particulièrement conviviale pour le plaisir de tous.

## Comité de jumelage

### Repas annuel

Le repas annuel de l'amitié du Comité de Jumelage aura lieu le :

*- samedi 27 janvier 2018 – salle Lumière.*

Le coupon d'inscription correspondant sera joint au bulletin municipal de Janvier 2018. Ce repas sera préparé par nos bénévoles dans une ambiance conviviale. Dès à présent réservez cette date dans votre nouveau calendrier 2018.

### Befana

Nos sorcières « bien aimées » seront accompagnées de leur ami magicien le :

*- vendredi 12 janvier 2018 à partir de 15 h 45* dans les locaux de la cantine dans le cadre du T.A.P. Un goûter sera servi aux enfants.

### Projets 2018

Notre Comité prépare ses manifestations 2018 en relation avec nos amis italiens et la Maison de l'Europe. Vous en serez informés par les prochains bulletins municipaux.

# Bibliothèque

**Attention ! Nouveau numéro de téléphone : 09 62 59 96 89**  
**Nouvelle adresse mail : lesaccrochelivres@orange.fr**

Au cours du mois de **décembre 2017**, les lundis et mercredis de 15h45 à 18h30 ainsi que les samedis de 11h à 12h, **Aurore Besançon** vous propose **ses réalisations scrapbooking** : cartes à offrir pour diverses occasions ou pour la décoration de la maison, minis albums mettant les photos de famille en valeur, autour d'un thème particulier (Noël, naissance, anniversaire, vacances...). **Des idées de cartes et de cadeaux de Noël...**



Aurore sera présente le mercredi 29 novembre lors de la permanence.

**NOUVEAU !** En plus d'accueillir les pensionnaires du Château de Novillars tous les quinze jours, Catherine et Colette reçoivent depuis le jeudi 9 novembre, les jeunes autistes, résidents des Maisonnées du Doubs d'Amagney, deux fois par mois également.

**Le Mardi des Mots** : **Mardis 5 et 19 décembre 2017 de 15h45 à 17h30.**

**Atelier Écriture Adultes** : **Jeudi 7 décembre 2017 de 17h à 19h.**

**Club-Lecture** : **Attention ! Nouveaux horaires de 17 heures à 18 heures 30**  
**Jeudi 14 décembre 2017 de 17h à 18h30 : La Rentrée et les prix littéraires**

Retrouvez les résumés et les galeries de photos des expositions et des animations mensuelles sur le blog [bibliothequeroche.overblog.com](http://bibliothequeroche.overblog.com).

**Les bénévoles de la bibliothèque vous souhaitent**



## Histoire de Roche : Vivre à Roche entre les deux guerres, témoignage de Mauricette Incerti (suite et fin)

Mais je n'ai pas fait une bonne communion solennelle parce que j'avais quelque chose sur la conscience : j'avais pris une ou deux pièces dans le porte-monnaie de mes parents et je ne m'en étais pas confessée. La retraite, je l'avais faite à Saint-Ferjeux. Par contre, pour la confirmation, c'était à Vaire-le-Petit.

Un jour, l'abbé Gaillard, celui qui avait monté « la Passion », est revenu à Roche pour une représentation de cette pièce orchestrée par l'abbé Morel. J'étais avec Marguerite Bianchi et Madeleine Boillot qui le connaissaient. Il demande « Est-ce que Maurice joue ? » Elles répondent : « Non. Sa fille est là ». Du coup, l'abbé Gaillard m'a soulevée et m'a embrassée !

Il n'y avait pas beaucoup de distractions. Mon père n'allait jamais au café pour y jouer aux cartes et comme il ne buvait pas... Je n'ai pas eu le droit d'aller au bal, celui qui se tenait derrière le café Petetin, avant mes dix-huit ans. Pour le 14 juillet, il y avait un feu d'artifice et un bal. Lors de la fête patronale, il y avait des manèges, des cris-cris, des balançoires, des chevaux de bois pour les enfants, des marchands de confiserie.

**Voilà la vie que je menais avant mon mariage. J'étais toujours sollicitée pour le travail, à tel point qu'on m'appelait « le cheval de devant ! »**

Après avoir habité à Maisons-Alfort, elle travailla pendant une année dans un restaurant d'entreprises vers le « Bon Marché » à Paris.

Elle revient à Roche en 1970, au moment du mariage de sa sœur Jeannette pour tenir à sa suite le bureau de tabac et la régie des recettes indirectes au 5, rue Nationale, et ce jusqu'en 1973, date à laquelle elle repart à Paris pour servir de dame de compagnie à Marie Koehler, à nouveau rue de la Sourdière.

Durant environ deux ans, elle travaille chez un Anglais, vers les Tuileries, puis elle revient chez Mme Koehler, pendant un an, jusqu'au décès de cette dernière à l'âge de 101 ans.

Elle revient alors définitivement à Roche pour y prendre sa retraite.

**La devise d'une bonne femme de chambre : « On voit tout, on entend tout, mais on ne dit rien ! » En somme, une vie riche d'expériences aux facettes multiples.**



*De la ferme de Roche ...*



*... à Marie Koehler.*

Directeur de la publication : Jacques KRIEGER  
Conception et rédaction : Jacqueline COUTIN, Philippe COUTIN,  
Martine HATT, Pauline LIGIER, Philippe VALLET  
Impression ESTIMPRIM - Besançon  
[mairie@roche-lez-beaupre.fr](mailto:mairie@roche-lez-beaupre.fr)